

VILLE DE CRESPIN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 22 Mars 2011

18 Heures

PROCES VERBAL

L'An deux mil onze, le vingt deux mars, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie, à la suite de la convocation affichée et transmise le 14 Mars 2011, accompagnée de la note explicative de synthèse du programme, conformément à l'Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS (23)

MM DEE Alain - GALIO Philippe - WEISS Alain - POUTEAU Marie-Claude - BRASSELET Claudine - DE NOYETTE Philippe - HAMELIN Nathalie - VANDERSTEEN Patrick - AMAND Michel - DELANNOY Guy - PICHON Guy - VANLAETHEM Pascale - FOSLIN Brigitte - BLAT Jean-Pierre - DESCAMPS Monique - CABAREZ Nathalie - LEBRUN Catherine - LEQUEUX Jean - ZAOUI Laurence - ROLLAND Nicolas - TRELCAT Philippe - MOULIN Marceau - GERARD Séverine.

ETAIENT EXCUSES (02)

Mme TRIBOU Michèle (Procuration à Mme Brigitte FOSLIN)

Mme BOUCHEZ Catherine (Procuration à M. Alain DEE)

ETAIENT ABSENTS (02)

MM DUVAUX Jean-Pierre - PITTAU Aline

Monsieur BLAT Jean-Pierre est choisi pour assumer les fonctions de secrétaire de séance.

1. Procès-verbal de la séance du 15 Février 2011 (25 votants)

Aucune observation - Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix)

2. Informations dans le cadre de la délégation accordée au titre de l'Article L2122-12 du C.G.C.T. (25 votants)

- ✚ **Arrêté n°2011/01 du 1^{er} Mars 2011** : Souscription d'une convention de mise à disposition d'une bouteille de dioxyde de carbone, avec la Sté Air Liquide pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2011 pour un montant TTC de 186 €.
- ✚ **Arrêté n°2011/02 du 8 Mars 2011** : Souscription d'un contrat avec Astoria Productions pour une prestation de l'orchestre Souris Orchestra et du ventriloque J.M. Leuleu, le dimanche 17 Avril 2011, à l'occasion du banquet des Aînés pour un montant TTC de 1.300 €.

3. Création de la Commission d'Appel d'Offres (25 votants)

Cette commission communale est composée de 5 membres titulaires et 5 suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection des membres a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le Maire assure la Présidence et désignera son représentant pour pallier à son éventuelle absence. En annexe les explications sur les modalités de la méthode de calcul pour l'attribution des sièges.

Après clôture des opérations de vote qui se sont déroulées dans les formes prescrites par la loi, le dépouillement des suffrages a donné les résultats suivants :

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de votants	25
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	25
Nombre de bulletins nuls	00
Nombre de suffrages exprimés	25

ont obtenu

Membres titulaires

WEISS Alain	25 voix
DELANNOY Guy	25 voix
BRASSELET Claudine	25 voix
POUTEAU Marie-Claude	25 voix
LEQUEUX Jean	25 voix

Membres suppléants

AMAND Michel	25 voix
PICHON Guy	25 voix
VANLAETHEM Pascale	25 voix
CABAREZ Nathalie	25 voix
MOULIN Marceau	25 voix

à partir du quotient électoral 25
--- = 5
5

Sont élus membres de la Commission Communale d'Appel d'Offres

PRESIDENT : M. DEE Alain (représentant : M. GALIO Philippe)

Membres titulaires

Membres suppléants

WEISS Alain

AMAND Michel

DELANNOY Guy

PICHON Guy

BRASSELET Claudine

VANLAETHEM Pascale

POUTEAU Marie-Claude

CABAREZ Nathalie

LEQUEUX Jean

MOULIN Marceau

4. Subventions 2011 (25 votants)

La Commission du Milieu Associatif s'est réunie le 15 Mars 2011 pour étudier la répartition des subventions au titre de l'année 2011.

Madame POUTEAU présente le tableau transmis aux conseillers et explique que les attributions de l'année 2010 sont maintenues sans diminution.

Des propositions de subventions exceptionnelles sont également soumises à l'approbation des conseillers :

- | | |
|--|--|
| ✚ Les Amis de la Gaule | 500 € (Travaux Gouffre) |
| ✚ Les Anciens de Bombardier | 300 € (Exposition Ecole B.M.) |
| ✚ L'Association organisatrice des
cérémonies de Palmes Académiques
Ass. Enseignants Valenciennes Anzin Bruay | 250 € (Mme LESAGE) |
| ✚ Le CCAS | 100.000 € (Subvention de Fonctionnement) |

En ce qui concerne la demande de « CABARET Majic », elle sera étudiée à l'issue d'une année de fonctionnement.

A l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix), le Conseil accepte toutes les suggestions développées par la Commission du Milieu Associatif. Les Conseillers Municipaux, membres de la Société intéressée à la subvention, se sont abstenus de participer aux débats et n'ont pas pris part au vote.

5. Débat d'Orientations Budgétaires - BP 2011 (25 votants)

Conformément à l'Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

La réflexion de l'Assemblée s'appuie sur les données synthétiques transmises avec le programme de la présente séance.

Monsieur le Maire donne des explications sur l'évolution de la dette qui est contrôlée depuis quelques années. Le tableau des budgets depuis 2007 prouve que les objectifs communaux sont respectés avec une diminution des charges de personnel et avec une maîtrise marquée sur les dépenses de fonctionnement. Toutefois, avec des recettes toujours en baisse depuis 3 ans, l'exercice budgétaire 2010 est encore très serré et dégage peu d'excédent.

Dans le cadre du budget 2011, les consignes de prudence resteront observées et, surtout, au niveau de la pression fiscale qui sera modérée comme les années précédentes. Subsisteront les dépenses importantes relatives à l'ANRU qui continueront de contrarier les projets pour la Commune.

Ces charges concernent les travaux de démolition des barres du 11 Novembre, en concordance avec la convention du PACT qui fait apparaître une indemnité de perte d'exploitation.

Monsieur le Maire rappelle le principe du versement des subventions de l'ANRU en décalage avec le règlement des factures de travaux qui suscitent, par ces avances, des problèmes de trésorerie.

Dans l'attente de l'élaboration du budget, il préconise l'achat d'un nouveau véhicule pour la Police Municipale.

6. Lotissement Rue Butor (25 votants)

Toutes les opérations d'acquisition foncière étant concrétisées, il est envisagé d'établir l'acte de rétrocession des terrains au profit de VAL HAINAUT HABITAT. Respectant les engagements convenus au début du projet du lotissement, la vente est consentie au prix de UN Euro.

Ledit immeuble figure au cadastre sous les références suivantes :

Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
AB	129	Rue Butor	67 a 66 ca
AB	97	Rue Saint Sébastien	11 a 66 ca
AB	130	Rue Butor	24 a 62 ca
AB	131	Rue du Béguinage	04 a 59 ca
AB	145	Rue du Béguinage	08 a 07 ca
AB	146	Rue du Béguinage	05 a 13 ca
AB	147	Rue du Béguinage	12 a 11 ca
AB	317	Rue Butor	09 a 42 ca
AB	148	Ruelle des Archers	40 a 19 ca
AB	153	Les Archers	25 a 72 ca
AB	313	Rue des Sentes	01 ha 30 a 40 ca
AB	314	Rue du Commandant O'Reilly	06 a 09 ca
AB	98	Rue Saint Sébastien	27 a 54 ca
AB	367	Rue du Béguinage	24 a 69 ca
AB	151	Les Archers	03 a 95 ca
AB	107	Rue du Béguinage	21 a 59 ca
AB	144	Rue du Béguinage	02 a 46 ca
Contenance totale			04 ha 25 a 89 ca

Maître FAUVARQUE, notre notaire, a préparé le projet d'acte correspondant.

A l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix), le Conseil accepte la cession à l'Euro Symbolique de ces parcelles de terrain pour superficie totale de 04 ha 25 a 89 ca et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à VHH.

7. Informations diverses (25 votants)

Monsieur le Maire précise qu'aucune réponse individuelle des communes ne sera effectuée pour les demandes d'aide financière pour la catastrophe naturelle survenue au JAPON.

En effet, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole se substituera aux collectivités, sachant qu'une première subvention de 100.000 € a déjà été programmée.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

J.P. BLAT

A. DEE